

**DELIBERATION**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	7 décembre 2018
--------------------------	-----------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	83
N° identifiant	2018-0621

Titre	Route Nationale 147 - Déviation de Mignaloux-Beauvoir
-------	---

Rapporteur(s)	M. Gérard SOL
Date de la convocation	16/11/2018

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	
Membres en exercice	0

PJ.	Plan RN147 - scénarios DREAL Plan RN147 - choix GP
-----	---

Quorum	
--------	--

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants	Mandataires
---------	---	----------	-------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	06-Commission voirie
Service référent	Direction Générale des Services

Dans son projet de territoire, Grand Poitiers s'est lancé le défi de la mobilité. En effet, la collectivité affiche l'ambition de « fluidifier les accès aux pôles d'emploi et d'activité majeurs », particulièrement de « soutenir les projets de déviations permettant de désengorger le territoire et d'apaiser les centres bourgs ».

La déviation de Mignaloux-Beauvoir par la RN 147 est un maillon important de l'aménagement de la RN 147 entre Poitiers et Limoges. C'est aujourd'hui un point noir du réseau routier local où passent environ 19 000 véhicules par jour, dont 8 % de poids lourds. Ce flux mixe un trafic interrégional en transit et les mobilités du quotidien de nombreux habitants des communes voisines. A cet enjeu de fluidité s'ajoute un enjeu fort de sécurité puisque de nombreux accidents y ont été recensés.

En 2006, les études préalables de la déviation de Mignaloux-Beauvoir avaient été suivies d'une concertation d'où avait émergé le choix d'une variante contournant Mignaloux-Beauvoir par le nord, la variante N1. Le Ministère des Transports avait poursuivi les études de tracé jusqu'à l'avant-projet sommaire (APS) mais n'avait pas mis en place les financements nécessaires à la poursuite de l'opération. En 2014, l'arrêté de prise en considération est ainsi devenu caduc.

L'Etat a réinscrit ce dossier dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020. Mais, considérant qu'il y a eu de nombreuses évolutions du contexte socio-économique et de la réglementation et qu'il y a nécessité de redéfinir les objectifs de l'opération, l'Etat a fait le choix de reprendre intégralement les études préalables d'une opération dénommée désormais « RN 147 – entrée sud-est de Poitiers ».

Afin de financer la réalisation des nouvelles études et des éventuelles acquisitions foncières d'opportunité suite à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), un budget de 6 M€ a été inscrit, réparti ainsi :

- État 1 M€
- Conseil régional 1 M€
- Conseil départemental 2 M€
- Grand Poitiers 2 M€

Madame la Préfète de la Vienne a présenté le 2 juillet 2018 en Comité de Pilotage les premiers résultats des études d'opportunité de phase 1.

Il y est apparu que les données sont équivalentes à celles de 2002, que le besoin d'un aménagement routier est avéré, qu'il est nécessaire de hiérarchiser les voies.

La réunion s'est poursuivie par la présentation de 6 scénarios d'aménagement dont la carte des fuseaux correspondants est jointe en annexe.

Les scénarios 1 et 2 (centre) sont ceux d'un aménagement de la RN 147 en place dans la traversée de Mignaloux-Beauvoir. Ils incluent la création d'un échangeur dénivelé à la Milétrie, à la place du giratoire d'extrémité de l'actuelle 2x2 voies et de l'avenue Jacques Cœur :

- Le scénario 1 à 2x1 voies propose des échangeurs dénivelés (la RN147 passe en-dessous) aux carrefours avec la rue du Bois Joli, la RD12 et la RD89. La vitesse y serait limitée à 70 km/h.
- Le scénario 2 à 2x2 voies ne crée d'échangeur qu'avec la RD12, des rabattements sont à imaginer pour la rue du Bois Joli et pour la RD89. La vitesse y serait limitée à 90 km/h.

Le scénario 3 (sud) propose, après un échangeur dénivelé complet à la Milétrie, de contourner Mignaloux-Beauvoir par le sud, en créant un échangeur avec la RD12C. De type 2x2 voies, la vitesse y serait limitée à 110 km/h.

Le scénario 4 (nord court) imagine une 2x2 voies qui, après un nouvel échangeur au niveau de la Milétrie, longerait dans Mignaloux-Beauvoir la route des Sachères et frôlerait le château de la Cigogne. La route serait en majeure partie en tranchée entre murs pour ne pas dépasser 25m de largeur.

Les scénarios 5 et 6 (nord long) contournent Mignaloux-Beauvoir par le Nord, croisent la RD951 au niveau de Banlègre où un échangeur serait créé :

- Le scénario 5 se raccorde au niveau de la pénétrante
- Le scénario 6 contourne Le Breuil-Mingot pour se raccorder au niveau de la RD3.

Parallèlement à ces études, la Ministre des Transports a demandé à ses services d'étudier la concessibilité de l'itinéraire routier Poitiers-Limoges. Les études qui vont être menées doivent tenir compte de la volonté d'inclure dans l'éventuelle future autoroute les aménagements de la RN 147 réalisés dans le cadre des CPER.

Les maires ou leurs représentants des communes de Mignaloux-Beauvoir, Savigny-Lévescault, Saint-Julien-l'Ars, Sèvres-Anxaumont et Poitiers ont analysé le dossier d'études environnementales, socio-économique et financière remis au COPIL du 2 juillet 2018. La majorité des participants propose au Conseil communautaire les conclusions suivantes :

- Les scénarios 1, 2 et 4, dans leur conception actuelle de tranchée ouverte, ne répondent pas au projet de territoire de Grand Poitiers. Ce ne sont pas ceux d'une déviation qui écarterait la majorité des flux routiers de la traversée du bourg de Mignaloux-Beauvoir. L'impact humain est très important, les nuisances sonores et la pollution atmosphérique continueraient à dégrader la qualité de vie des riverains.
  - Le Nord court (N° 4) crée irrémédiablement une nouvelle fracture au centre de Mignaloux-Beauvoir.
  - Ces scénarios bloquent tout développement cohérent du bourg.
  - Ils ne peuvent être acceptés, encore moins si cet aménagement devait devenir une portion d'autoroute.
- En contournant Mignaloux-Beauvoir par le sud, le scénario 3 bloque le développement économique de la commune et soumettrait de nombreux riverains aux nuisances de la circulation lorsque la ZAC des Magnals aura été mise en œuvre.
  - Il ne peut être retenu.
- Les scénarios 5 et 6 se superposent quasiment au tracé de la variante N1 retenue en 2006.
  - Le n° 6, contournant le Breuil-Mingot, allonge inutilement la voie à créer.
  - De plus, il n'offre pas l'intérêt du n° 5 qui, en se raccordant à la 2x2 voies actuelle au niveau de la pénétrante, permet d'offrir une véritable entrée est à Poitiers.
  - Si la consommation de terres agricoles est plus importante que dans les autres projets, l'impact humain est toutefois bien minimisé.
  - Il autorise le développement des territoires.
  - L'intersection avec la RD 951 permet de traiter simultanément les flux de la RN 147 et de la RD 951 et donc de repenser l'ensemble des accès Est de Poitiers.

C'est donc le scénario n° 5 qui est à privilégier pour la poursuite des études en prenant en compte les éléments suivants :

- A l'est de l'aménagement, le tracé définitif devra passer en limite des communes de Savigny-Lévescault et Mignaloux-Beauvoir, le long des espaces boisés. Il s'éloignera ainsi du développement futur de la commune de Savigny-Lévescault, pénalisera à minima l'agriculture et protégera le complexe ferme pédagogique de Carthage.
- Un échangeur complet est à créer à l'intersection avec la RD 951.
- Depuis l'échangeur avec la RD 951 et jusqu'au-delà de l'intersection avec la RD 18C, un soin particulier devra être apporté à la protection des riverains qui sont les plus proches du tracé que

sur le reste du parcours : protection des hameaux de la Banlègre, des Gauderies, de la Vallée des Touches, du Chiron des 3 Fusées, des Rosiers et du Colombier.

- Au raccordement avec la rocade actuelle, un échangeur complet devra être construit pour bien desservir l'entrée dans Poitiers par la pénétrante.
- L'actuel échangeur RN 147 – RD 951 devrait être complété par la création d'une sortie de la RN 147 vers l'avenue du Recteur Pineau et d'une entrée de l'avenue du Recteur Pineau vers la RN 147 en direction de Limoges.
- Le tracé possible est proposé en annexe 2.

**Après examen de ce dossier et de ses annexes, il vous est proposé :**

- **de demander à ce que le scénario n° 5 « Nord long 1 » tel que tracé en rouge sur le plan annexé soit retenu pour les études de phase 2 en intégrant les points de vigilance décrits précédemment**
- **de demander à l'État de respecter ses engagements de calendrier d'opération, mener les études de phase 2 à leur conclusion en 2019 pour lancer l'enquête d'utilité publique au début de l'année 2020.**

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

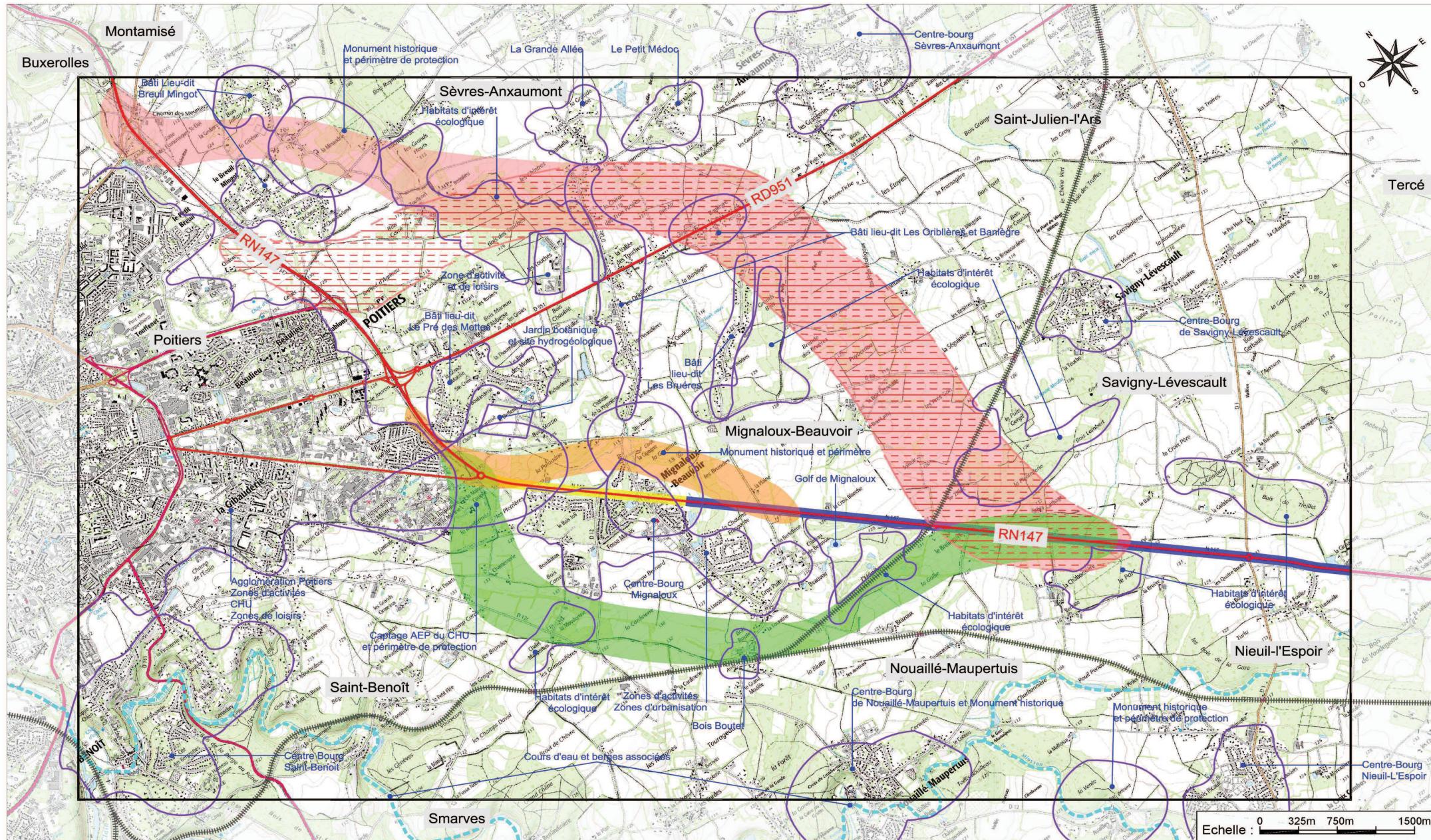
Pour le Président,

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	8.4
Nomenclature Préfecture	Amenagement du territoire

# Scénarios d'aménagement



## Légende:

Périmètre d'étude	
Limite communale	
Cours d'eau	
Voie ferrée	

## Scénario d'aménagement:

Nord longue 1	Nord courte
Nord longue 2	Aménagement à 2x2 voies de la RN147
Sud	Aménagement à 2x1 voies de la RN147

## Option:

Mise à 2x2 voies jusqu'à la déviation de Fleuré (continuité d'itinéraire)



RN 147 - Aménagement de l'entrée Sud-Est de l'agglomération de Poitiers

Carte d'insertion des scénarios d'aménagements

MARS. 2018

40188 OP1 ETI GEN 000 000 0000 RAP INT 0033 A 00

# GRAND POITIERS

Communauté urbaine

